



2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°22

Sommaire: Se syndiquer, Agenda, Permutations, Postes à profil, Covid, BD, Forfait mobilité, Action sociale, Mutuelle, BO, vote interne, Visite Blanquer.



Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici



A venir : les initiatives du SNUipp-FSU 06

- **Mardi 9 novembre** - 12h/13h visio conseillers pédagogiques
- **Mercredi 10 novembre** - 9h30 - visio permutations
- **Mercredi 8 décembre** - 14 heures - visio "bien préparer son départ en retraite"
- **Mercredi 8 décembre** - 9 heures - visio direction d'école
- **Mercredi 19 janvier** - 9 heures - visio rased Upe2A

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr en précisant la réunion souhaitée.

- **16 novembre** stage retraite (inscriptions closes)
- **3 décembre** stage inclusion scolaire - (Inscriptions closes)
- 13 et 14 janvier congrès FSU 06
- 18 et 19 mai congrès SNUipp-FSU 06



CHANGEMENT DE DEPARTEMENT / PERMUTATIONS INFORMATISEES : c'est parti !

Le calendrier prévu

- ✓ **Mardi 9 novembre 2021 à 12h00** (heure Métropole) : Ouverture des inscriptions au mouvement interdépartemental dans SIAM
- ✓ **Mardi 30 novembre 2021 à 12h00** (heure Métropole) : Clôture des inscriptions pour les candidats dans l'application SIAM

✓ **Mercredi 8 décembre 2021** : Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives

Le calendrier, les démarches, les infos...

Tout est : [ici](#)

**COPIES AU SNUipp-FSU des demandes, récépissé et PJ
pour suivi et vérification du barème**

RAPPEL Urgent



Pour s'inscrire, envoyez nous un mail: snu06@snuipp.fr



Mouvement POP : 250 postes à profil sur l'ensemble de la France

Tous les collègues ont reçu, le 3 novembre, un message les informant qu'un message a été délivré sur leur messagerie lprof (curieux procédé, nous vous l'accordons). Il est question d'un nouveau mouvement, le mouvement POP ! On n'arrête pas le progrès (sic) !

Le ministère a décidé de façon unilatérale la création d'un dispositif expérimental de postes à profil intitulé POP.

Formulation des demandes

Saisie des vœux de façon dématérialisée via Colibris du 4 au 18 novembre 2021.

La candidature sur ces postes à profil est ouverte à tout professeur des écoles titulaire (titularisé au plus tard au 1er septembre 2021), qu'il soit rattaché ou pas au département proposant le poste.

Les postes sont donc proposés à tous les collègues intéressés et qui remplissent les pré requis éventuels demandés.

Il est donc possible pour un PE du 06 de candidater pour un poste proposé dans le Var par exemple. Mais un PE du 06 peut aussi candidater pour le ou les postes proposés dans le 06

Dans le département des Alpes Maritimes, 1 seul poste proposé : la DIRECTION de l'école de la Bollène Vésubie Un choix plus que « curieux » et surprenant ...

Mais de fait il s'agit bien de l'instauration d'un mouvement national "hors barème" sur postes à profil qui non seulement risque d'amplifier les problèmes d'attractivité de certains départements mais qui prône aussi un mode de recrutement qui écarte tout principe d'équité et de transparence, a contrario d'une mobilité plus ouverte et plus humaine...

Le SNUipp-FSU dénonce l'instauration d'un mouvement national sur postes à profil qui risque d'amplifier les problèmes d'attractivité de certains départements. Ce mouvement parallèle ne permettra aucune transparence sur les changements de départements. Pire, il ne répondra pas à la faible satisfaction actuelle des permutations, et fera fi des priorités légales telles que les rapprochements de conjoint.es ou les situations de handicap.

Toutes les INFOS : [ici](#)



Ecole sous covid :

Nouvelle FAQ du 08/10 , peu de changements pour les Alpes-Maritimes

Mise à jour de la FAQ, le 08 octobre, notamment sur le port du masque et le pass sanitaire.

Décryptage de la FAQ **Pour accéder à la FAQ, [cliquez ici](#).**

Le dernier point de situation sanitaire du ministère, publié vendredi, montre d'autres

éléments que la baisse du nombre de cas positifs chez les élèves et les personnels, comme des fermetures de classes.

Contrairement aux affirmations maintes fois répétées depuis la rentrée, seuls un peu plus de 374 000 tests ont été proposés la semaine dernière, bien loin des 600 000 tests régulièrement annoncés et encore davantage des 6 millions nécessaires pour tester de façon hebdomadaire l'ensemble des élèves du primaire.

Il est par ailleurs étonnant que le ministère ne donne aucune information sur le taux de positivité à l'issue des 200 000 tests réalisés cette semaine dans les écoles et établissements scolaires. Ce taux renseigne pourtant à la fois sur la circulation épidémique, mais aussi sur l'efficacité des campagnes de dépistage engagées, sans réelle boussole nationale et avec des écarts de dépistages très importants d'une académie à une autre (18 831 tests réalisés dans l'académie de Normandie et seulement 574 dans l'académie de Montpellier).

Comme d'habitude, les chiffres du ministère ne sont pas cohérents avec ceux de Santé Publique France. Quand le premier déclare 6 839 cas positifs élèves, le second en comptabilise trois fois plus sur la tranche 0-19 ans.

Enfin, le choix du taux d'incidence en population générale comme base à l'allègement du protocole sanitaire dans les écoles continue de questionner.

Dans certains des 47 départements concernés par les mesures d'allègement, les taux d'incidence en population scolaire sont largement supérieurs au taux de 50. C'est par exemple le cas du Maine-et-Loire qui affiche un taux d'incidence de 120 chez les 3-5 ans et 161 chez les 6-10 ans !



Les militants du SNUipp-FSU finalisent le mémo " spécial remplaçant BD ". Il sera envoyé gratuitement aux collègues syndiqués.



Le forfait mobilité durable est acté... Pour les déplacements à vélo ou en covoiturage

Depuis mi-2020, le « forfait mobilités durables » prévoit un versement de 200 € par année civile pour les agents se rendant régulièrement sur leur lieu de travail à vélo ou en covoiturage (décret n° 2020-543 du 9 mai 2020).

Conditions :

Effectuer, a minima, 100 déplacements par année civile (au prorata selon la quotité de travail) entre la résidence habituelle de l'agent et le lieu de travail :

- ▶ en vélo ou vélo électrique. Les trottinettes ne sont pas mentionnées, et donc exclues.
- ▶ ou en covoiturage.

Comment faire la demande ?

Pour bénéficier de ce forfait mobilité durable pour l'année civile en cours, il faudra envoyer votre demande à votre gestionnaire, avant le 31 décembre de cette même année. L'agent devra établir une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un des deux moyens de transport.

=> A ce jour, la circulaire de mise en œuvre académique n'est pas encore parue pour 2021.

Voir notre dossier 2020 : [ici](#)



A quelle(s) prestation(s) d'action sociale interministérielle avez-vous droit ?

la DGAFP vient de mettre en ligne un simulateur pour 4 aides individuelles : • le CESU garde d'enfant 0-6 ans • les chèques-vacances • l'aide à l'installation des personnels • l'aide au maintien à domicile, pour les pensionnés de l'Etat

Il suffit de compléter son profil (âge, situation maritale, revenus, enfants), et le simulateur vous trouve les prestations dont vous pouvez bénéficier. Vous êtes alors redirigé vers chaque site délivrant la prestation, pour plus d'informations, et déposer si vous le souhaitez une demande.

Alors n'hésitez pas !

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI>



Prise en charge partielle de la mutuelle

L'Etat va prendre en charge 15 euros brut par mois des cotisations de ses fonctionnaires et agent-es à partir du 1er janvier 2022. Attention, il convient d'attendre la mise en place de procédures par les services de l'Education Nationale pour en bénéficier !

Le décret n°2021-1164 du 8 septembre 2021 prévoit une prise en charge partielle des cotisations payées en matière de complémentaire santé à partir du 1er janvier 2022. Il est prévu que cette prise en charge évoluera : les négociations continuent avec le ministère.

Lire la suite



Au BO du 04/11/21

Mouvement

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1er degré spécialisés - Rentrée d'août 2022

Note de service du 14-10-2021 (NOR : MENH2128281N)

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENH2128281N.htm>



Vote Interne FSU : du 4 au 25 novembre !

Les syndiqué-es du SNUipp-FSU06 ont reçu ces vacances le bulletin et le matériel de vote pour les élections internes FSU.

Depuis jeudi 4 et jusqu'au 25 novembre, les votes sont en cours ! N attendez pas le dernier moment !

Les élections de la FSU sont un moment clé de la démocratie interne de la FSU. Elles ont lieu tous les 3 ans au moment des congrès :

- le congrès départemental à Poitiers du 14 et 15 janvier 2022
- le congrès national à Metz du 31 janvier au 4 février 2022.

La FSU est la seule organisation construite sur la base d'un mode de fonctionnement basé sur les tendances. Ce principe a été adopté au moment de la fondation de la FSU en 1993 afin de permettre l'expression du pluralisme.

Ce vote permet notamment d'orienter la composition des futures instances de la FSU tant au niveau départemental que national.

Votez massivement !



Un ministre courageux...

Le ministre Blanquer était à Nice aujourd'hui vendredi 5 novembre.

Il y a rencontré des personnels et des partenaires pour améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques : promotions et valeurs de la République, prévention de la radicalisation, lutte contre les violences scolaires et le harcèlement.

La FSU considère que ces questions importantes auraient mérité un débat en présence de tous les acteurs de l'école.

Lire la suite



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000
Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

